



APE « Les enfants d'abord »

Où intervenons-nous ?



Le Comité d'Éducation à la Santé

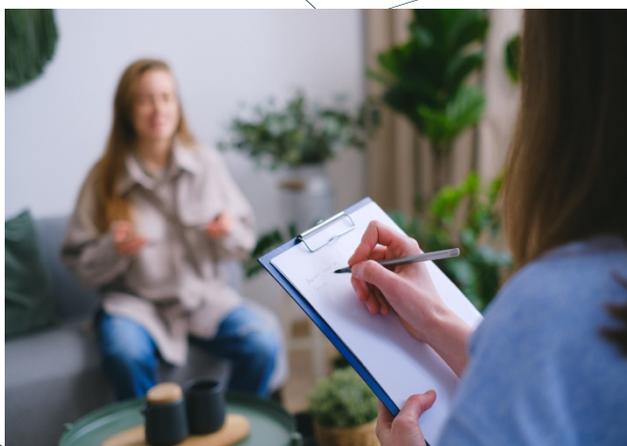
Le **CESC** (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté) contribue à l'éducation à la citoyenneté, prépare le plan de prévention de la violence, propose des actions pour aider les parents en difficultés et lutter contre l'exclusion. Il définit également un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques. Deux membres /de l'association peuvent y participer.

Le Conseil d'Administration

Le **CA** est l'organe de délibération et de décisions. Il participe à la vie de l'établissement scolaire en votant certaines décisions et en consultant l'avis des membres du Conseil. Il vote et adopte le projet d'établissement, le règlement intérieur, le budget, le compte financier et les décisions concernant l'autonomie pédagogique et éducative de l'établissement. Sept **RPE** siègent au Conseil.

La Commission Cantine

La **CC** recueille les propositions constructives des élèves sur la restauration scolaire. La commission analyse les menus proposés pour une période à venir et met à plat d'éventuels problèmes liés à la restauration. Un membre de l'association peut y participer.



La Commission Éducative

La **CE** examine la situation d'un élève qui ne respecte pas ses obligations scolaires ou qui a un comportement inadapté. Elle propose alors des mesures éducatives adaptées. Deux membres de l'association peuvent y participer.

Le Conseil de Discipline

Le **CD** sanctionne un élève qui a manqué de manière grave au règlement intérieur de l'établissement. Trois **RPE** siègent au Conseil.

La Commission Fonds Sociaux

La **CFS** répond aux difficultés des familles à faire face à des dépenses de scolarité. Un membre de l'association peut y participer.

Le Conseil de la Vie Collégienne

Le **CVC** est une instance citoyenne qui favorise l'implication des élèves dans la vie du collège. Deux membres de l'association peuvent y participer.

Le Comité d'Hygiène et Sécurité

Le **CHSCT** (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) a pour mission de contribuer à la protection de la santé et à la sécurité de tout le personnel de l'établissement. Deux membres de l'association peuvent y participer.

Le Conseil De Classe

Le **CDC** se déroule tous les trimestres. Il assure le suivi des élèves et de la vie de classe. Il examine les résultats scolaires individuels des enfants, propose des bilans, donne des conseils et avis sur les vœux d'orientation exprimés par les élèves et leurs familles. Deux parents délégués de l'association peuvent y participer.